

Affichage du compte-rendu le
retiré de l'affichage le

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021
À 19 HEURES
CONVOCAION ET AFFICHAGE DU 08 SEPTEMBRE 2021**

Et en application du III de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles
L.2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**Le conseil municipal s'est réuni, à huis clos, dans la salle du conseil municipal
afin de respecter les consignes sanitaires**

Présents : M. Gérard GREFFE - M. Cyril VACHON - M. Patrick SCHWIRTZ -Mme Nolwenn
BEROUJON - M. David PARRAIN - M. Philippe WEMMERT - Mme Martine LALEURE - M. Alain
CLEMENT - Mme Magali GODARD- M. Lionel BECLIER - Mme Patricia GUILLAUME - M. Arnaud
TARTARIN - Mme Aurore CRETIN .

Excusés : Mme Marie-Hélène TOURNIER donné pouvoir à M. Philippe WEMMERT
M. Sébastien FOL a donné pouvoir à M. Cyril VACHON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe WEMMERT

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état
d'urgence sanitaire et adoptant diverses dispositions, la présente séance se tiendra à huis clos,
et chaque membre peut être porteur de 2 pouvoirs.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE .

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

**2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL .**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à
l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal
en date du 9 juin 2020 : Néant

3 / CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION/ORDURES MENAGERES :

La convention relative à la collecte des déchets ménagers signée entre la commune et la communauté
d'agglomération est arrivée à échéance, il convient de la renouveler à partir de 2021 pour une durée de
cinq ans.

La convention est composée d'une part fixe calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune
(0,90€/habitant tarif 2021) et d'une part variable calculée en fonction du volume de déchets collecté
pour les salles polyvalentes, les cimetières, les piscines municipales ou les campings municipaux
(27€/m³ - tarif 2021), ce qui représente un coût pour la commune de 1 107,00€/an (soit 690,60€ part
fixe et 410,40€ part variable).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la convention relative à la collecte des déchets ménagers de la commune.
- Donne tous pouvoirs au maire pour la signer.

4. CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION / REFACTURATION DE MASQUES:

Afin d'assurer l'approvisionnement en masques de l'ensemble de la population, la communauté d'agglomération a procédé à la commande, puis au paiement, puis à la redistribution des masques dans les différentes communes du territoire communautaire au printemps 2020 ; 1000 masques ont été commandés auprès de l'Association des Maires de France, au prix de 0,612€ TTC soit un total de 612,00€.

Il convient maintenant de procéder à la régularisation financière de cette commande.

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-
- Valide la convention relative à la refacturation des coûts relatifs à la commande de masques effectués par la communauté d'agglomération.
- Donne tous pouvoirs au maire pour la signer.

5./ DELIBERATION A REFAIRE CONFORMEMENT AU MODELE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR SUBVENTION POUR L'ENTREE DU FOOT :

Par délibération en date du 12 Janvier 2021, le conseil municipal a sollicité une subvention pour l'aménagement du carrefour de la rue du chemin neuf/ entrée du stade de football, tant auprès de l'État au titre de la DETR, qu'auprès du Conseil Départemental, au titre de l'appel à projet voirie que de la répartition du produit des amendes de police (AP).

Or, le conseil départemental nous faire savoir qu'il nous faut reprendre une délibération conforme à leur modèle. cette délibération complète celle N°009DU12012021 prise le 12 janvier 2021 concernant la partie de demande de subvention auprès du conseil départemental.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de travaux d'aménagement du carrefour de la rue du chemin neuf /entrée du stade de football.
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre
- * de l'appel à projet voirie.
- * de l'appel à projet répartition du produit des amendes de police (AP)
- Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune.
- Certifie que les travaux portent sur une voie communale (rue du chemin neuf).
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- Définit le plan de financement suivant :

AIDE CONCERNEE	SOLLICITEE OU ATTRIBUEE	MONTAGE DE LA DEPENSE ELIGIBLE	POURCENTAGE	MONTANT DE L AIDE
APPEL A PROJETS VOIRIE	Sollicitée	10 011,40€	50%	5005,70€
AMENDE DE POLICE	Sollicitée	10 011,40€	25%	2502 ,85€
AUTRE DETR	Sollicitée	10 011,40€	35%	3503,99€
Autofinancement		10 011,40%	20%	2002,28€

6./ ACCEPTATION DE DONS DES GENS DU VOYAGE :

Les gens du voyage se sont installés à deux reprises, début août et début septembre, sur le stade de football communal. Le maire explique qu'ils s'établissent en alternance sur les communes, faute de disposer, comme légalement il devrait être, d'une aire de grand passage des gens du voyage dans l'arrondissement de Beaune. Un accord avait été trouvé sur Bligny-Lès-Beaune pour y établir cette aire avant que le nouveau conseil municipal de cette commune ne se rétracte. Par suite, les gens du voyage cherchent des terrains desservis en eau, électricité et ramassage des ordures ménagères.

Une convention d'occupation a été signée entre le maire et ces derniers.

Un don de 100,00€ pour chacune des occupations a été fait par les nomades au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte ces dons.

Reste à trouver les moyens à mettre en œuvre pour éviter leur installation (barrières fermées, en quinconce...)

7./ REORGANISATION DE LA LOCATION DU FOYER RURAL :

Le maire rappelle que jusqu'alors c'est Madame Anne-Marie BELAIDI qui gérait le ménage et s'occupait des remises et reprises des clefs du foyer rural lors des locations. Depuis la crise du covid 19, le foyer rural n'a quasiment pas été loué et en même temps il a été rénové.

Profitant de cette pause, il y a lieu de mettre à jour, l'état des lieux, de revoir les conditions d'occupation, et de refaire le règlement. Le maire rappelle les tarifs, particulièrement attractifs.

Il sollicite les deux adjoints pour travailler avec la secrétaire sur ces points ; Mme Christelle POTHIER, animatrice de la maison France service, serait d'accord pour reprendre la gestion des salles du foyer.

Il est convenu que le projet finalisé sera présenté au conseil municipal d'octobre.

8./ INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait le point ensuite :

* sur la rentrée scolaire, laquelle voit le changement d'une professeur des écoles (classe ULIS), et la modification du jour de la décharge de direction (jeudi au lieu du mardi) de Mme GONCALVES-CHABAS.

Le nombre d'élèves est de 139 (42 maternelles - 97 élémentaires), répartis-en 7 classes et dont la provenance géographique est de 64 élèves pour Ruffey et 66 pour Vignoles.

Le parc informatique (tableaux électroniques, tablette) a été renouvelé permettant aux professeurs et aux élèves de travailler dans de très bonnes conditions.

* sur la visite de Mme la Sous-préfète et de l'AFNOR en vue de la labellisation de la future Maison France Service qui devrait ouvrir ses portes le 1^{er} octobre 2021. Les travaux sont totalement finis, l'informatique sera livrée vendredi et la bureautique dans les jours à venir.

Le délégué du procureur a sollicité la possibilité de tenir ses auditions avec les prévenus ici pendant les travaux du tribunal de proximité de Beaune en octobre et novembre, compte-tenu de son partenariat avec la MFS. Une visite des locaux aura lieu jeudi matin.

* sur la partie communication/information communale, et notamment sur la migration de notre site internet vers un nouveau site totalement refondu par M. David PARRAIN.

* sur le chasse-roue du pont dans le bourg endommagé par un véhicule 4X4 le samedi 26 juin dont la réparation aura lieu début octobre

* sur les travaux de la boulangerie qui n'ont pas commencé comme prévu ; le maçon n'ayant pu intervenir suite à un décès dans sa famille.

* sur les travaux de la rue Charles Breton, une nouvelle fois repoussée au 20 septembre pour le lot 1 en raison d'un retard de livraison de tuyaux et au 11 octobre pour le lot 2.

* sur les travaux du lotissement « le clos de la Lauve » : deux maisons sont désormais occupées et deux ne sont pas commencées. Les autres sont en cours. Le maire informe que nous allons relancer le géomètre pour la réalisation du lot 2 du marché de travaux (espaces verts et voirie définitive) de sorte que les travaux soient terminés comme prévu pour juin 2022 ;

* sur l'ouverture de l'église et de son clocher pour les journées du patrimoine le 19 septembre de 14h à 18h.

Il laisse la parole ensuite à M. Cyril VACHON, qui fait le point sur la sécurité et notamment les contrôles électriques et sportifs (foot, city stade...) ; et sur « animation, lien social » dont une commission aura lieu la semaine prochaine pour organiser les manifestations de fin d'année.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 5 octobre prochain, précédée le lundi 4 octobre d'une commission « finances ».

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée 21heures30.

M. Gérard GREFFE

M. Cyril VACHON

- M. Patrick SCHWIRTZ -

Mme Nolwenn BEROUJON -

M. David PARRAIN -

M. Philippe WEMMERT M. Alain CLEMENT

-Mme Martine LALEURE -

Mme Magali GODARD-

M. Lionel BECLIER

Mme Patricia GUILLAUME

M. Arnaud TARTARIN

Mme Aurore CRETIN.